

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 décembre 2015

CP2015_12_42
id. 2258

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

AIDES IMMOBILIÈRES AUX COMMUNES AU TITRE DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

—

Numéros PROGOS	Commune implantation	Maîtrise ouvrage	Projet concerné
ECO 01655 FIEI	CAYLUS	Cté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Création d'un centre de ressources espace de co-working
ECO 01640 FIEI	LEXOS - VAREN	Cté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Création d'un hôtel d'entreprise

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, 27 janvier 1999, notre Assemblée avait approuvé le Fonds Départemental d'Intervention Economique et l'arrêté en portant règlement.

Ce dispositif a été reconduit pour la période 2011-2016 lors du vote de la DM2 en date du 17 novembre 2011 et prévoit que les collectivités territoriales ou les établissements publics (sociétés d'économie mixte mandatées par une collectivité) peuvent bénéficier d'une aide plafonnée à 38 125 € calculée au taux de 25 % du coût hors taxe des travaux dans le cas d'un projet inférieur à 1,5 M€.

Pour les projets supérieurs à 1,5 M€ créant plus de 20 emplois, cette subvention peut être portée à 76 250 € (soit deux tranches de 38 125 €).

Les projets supérieurs à 1,5 M€ créant plus de 30 emplois, peuvent bénéficier d'une première tranche d'aide de 38 125 €, la tranche supplémentaire pouvant être d'un montant supérieur à la première tranche selon le coût.

Les dossiers susceptibles de donner lieu à une aide du Département au titre de la politique Avenir Entreprise ont été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le **jeudi 29 octobre 2015**.

Ces dossiers ont été instruits dans le cadre des modalités d'attribution des aides indirectes départementales aux entreprises et plus particulièrement des subventions aux communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et société d'économie mixte, pour l'équipement d'infrastructures à finalité économique.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON

La communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, située dans l'Est du département, comprend 17 communes et compte 8 000 habitants.

La majorité des artisans et entreprises du secteur se situent sur les communes de Caylus et Saint Antonin Noble Val.

Au total, on dénombre 1 307 établissements en activité (entreprises de services et artisanales). On observe une prépondérance des commerces, transports et services divers qui représentent 38,2 % de l'activité totale. Vient ensuite l'activité agricole pour 33,4 %.

L'intercommunalité a connu un exode important dans les années 70. Après une stabilisation de la population dans les années 80, cette dernière a de nouveau chuté dans les années 90. Depuis 2000, une augmentation de la démographie est notée .

La communauté de Communes a décidé de ~~mettre en œuvre des moyens~~ **pour fixer cette population et attirer de nouveaux habitants.**

A l'occasion de **l'appel à projet Massif Central, phase 2 « diversification d'une politique d'accueil »**, la Communauté de Communes a décidé de mener une action dynamique en faveur de l'accueil des populations, de l'action économique et sociale visant à favoriser la création d'activité au sein de son territoire.

Cette volonté se traduit aujourd'hui par la réalisation de 2 projets d'accueil des entreprises sur le territoire, objets des présentes demandes.

I - CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES, ESPACE DE CO-WORKING LOCATION DE BUREAUX ET HALL D'EXPOSITION A CAYLUS

- **le projet**

La commune de Caylus a cédé l'immeuble de la « Miséricorde » à la Communauté de Communes QRG A afin de réaliser :

- un centre de ressources économiques
- un espace de co-working, formation
- la location de bureaux
- un « fab-lab » (imprimante 3D)
- un hall d'exposition artisanal

La Réhabilitation de l'immeuble « la Miséricorde » dans le centre de Caylus génère un coût total de **520 000 €**.

- **Objectifs**

- proposer des services de proximité dédiés à la création d'entreprise
- améliorer la mise en réseau et le partenariat des acteurs du développement économique
- insuffler une dynamique économique durable

- **Avis et proposition du Comité «Avenir Entreprise»**

La Région a été sollicitée pour **60 000 €**, l'Etat pour **182 000 €** et l'Europe à hauteur de **114 000 €**.

Compte tenu du financement des autres partenaires (Etat, Région, Europe) le Conseil Départemental pourrait intervenir au titre de sa politique *Avenir Entreprise* à hauteur d'une aide plafonnée à **38 125 €** (montant maximum autorisé).

Après examen du dossier, **le Comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du **29 octobre 2015**, considérant que ce projet permettrait de faciliter l'accès aux informations relatives à la création d'entreprise, de fixer la population sur le territoire et pérenniser l'activité économique sur le territoire,

émet un avis favorable sur ce dossier et propose d'accorder une subvention de 38 125 € à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

II – CREATION D'UN HOTEL D'ENTREPRISE A VAREN LEXOS

- **Le projet**

Le village de Lexos est sinistré depuis le départ de la cimenterie LAFARGE dans les années 90. La friche industrielle, propriété de la communauté de Communes offre la possibilité d'une réhabilitation pour un autre usage.

Au cours de la démarche de conduite de projet de l'ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation des Projets Acteurs et Territoires) avec l'enquête auprès des artisans du Pays Midi Quercy, réalisée en 2012, et la mobilisation des élus des différentes communes, des axes de travail ont été mis en évidence :

- structurer l'offre artisanale locale
- améliorer d'accueil et d'hébergement
- optimiser la visibilité des entreprises au sein du territoire.

L'objectif est de créer un hôtel d'entreprises pour favoriser l'installation de porteurs de projets, développer l'économie locale et fixer les populations sur le territoire

Pour cela la Communauté de Communes dispose, sur le site de l'ancienne cimenterie Lafage, d'un bâtiment de 2 500 m².

Les dépenses retenues concernent les travaux de réhabilitation et d'aménagements nécessaires à la division du bâtiment en plusieurs locaux. Le montant total du projet s'élève à **126 183 €**. Les travaux sont en cours de réalisation et seront achevés d'ici fin 2015.

• **Avis et propositions du Comité « Avenir entreprise »**

La Région a été sollicitée pour **21 636 €** et **l'Etat** a confirmé son soutien pour **37 865 €**.

Compte tenu du financement des autres partenaires (Etat, Région, Europe) le Conseil Départemental pourrait intervenir au titre de sa politique *Avenir Entreprise* à hauteur d'une **aide de 31 546 €** correspondant à **25 %** des investissements éligibles.

Après examen du dossier, **le Comité technique « Avenir Entreprise »**, dans sa séance du **29 octobre 2015**, considérant que ce projet permettrait de créer une nouvelle zone intercommunale d'activité économique, de faciliter l'implantation de 5 entreprises et d'insuffler une dynamique économique durable ;

émet un avis favorable sur ce dossier et propose d'accorder une subvention de 31 546 € à la communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

Ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 204142 sous fonction 93.

Autorisation de programme (FIEI) 2015	70 000 €
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes	0 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour	69 671 €
Disponible	329 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 29 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes à la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :
 - 38 125 € pour la réalisation d'un centre de ressources, espace de co-working, location de bureaux et hall d'exposition à Caylus ;
 - 31 546 € pour la réalisation d'une pépinière d'entreprises sur Varen – Lexos ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC